

MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2020-73

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt,
Le 18 décembre 2020 à 18 heures 30,

Date de convocation : 14 décembre 2020
Date d'affichage : 14 décembre 2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers

Etaient présent(e)s : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Béatrice BOULY, Bernard MOUSSAY, Michel QUANDALLE, Michèle CAFFIER, Jean DIDIER, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Sylviane CORNET, Jean-Pierre FLOUR, Marie-Françoise LECAILLE, David NOËL,

15/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Fabienne PRIMA donne pouvoir à Jean-Michel DÉGREMONT
- Emilie LISSE donne pouvoir à Michèle CAFFIER
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Michèle CAFFIER
- Julien DIEU donne pouvoir à Alain FIX

4/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Sylviane CORNET est nommée secrétaire de séance.

Délibération portant que la tarification du cimetière communal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2223-1,

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 27 juin 2014 fixant la tarification du cimetière communal.

Il propose de revoir les tarifs comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

le 24/12/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216209000-20201218-2020_73-DE

COMMUNE DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
TARIFS CIMETIERE COMMUNAL
AU 1ER JANVIER 2021

TARIFS CONCESSIONS ET CAVEAUX		
DUREES	DUREE	PRIX
Concession 2m ²	30 ans	350 €
Concession 2m ²	50 ans	580 €
TARIF COLUMBARIUM		
Case de columbarium 2 urnes	15 ans	350 €
	30 ans	600 €
	50 ans	1 000 €
Pose d'une plaque nominative par défunt		190 €
Soliflor		110 €
TARIF CAVURNE		
Cavurne avec dalle granit - maximum 4 urnes	30 ans	600 €
	50 ans	1 000 €
JARDIN DU SOUVENIR		
Dispersion de cendres	perpétuité	190 €

Le conseil municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré (19 voix pour - 0 Contre et 0 abstention)

Décide :

De fixer ainsi les tarifs des concessions et cases au columbarium, à compter du 1^{er} janvier 2021.

Pour extrait conforme,

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

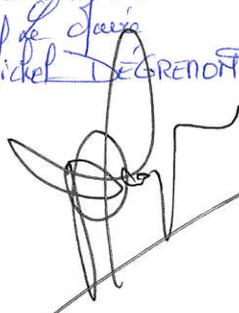
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

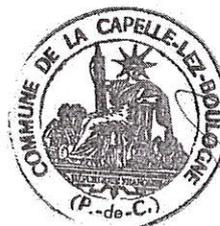
La Capelle-Les-Boulogne,

Le 18 décembre 2020

Le Maire,

Certifié et rendu exécutoire le :

25 DEC. 2020
Frédéric DEGRENOY


REÇU EN PREFECTURE

le 24/12/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216209050-20201218-2020_73-DE